

Notaire Conseil en Stratégie Patrimoniale et Familiale



OBJECTIFS

Ce label s'adresse aux notaires souhaitant développer leurs compétences en ingénierie patrimoniale et family office grâce à l'acquisition de connaissances transversales en droit de la famille, droit des sociétés, droit immobilier et en fiscalité.

Les participants (notaires et collaborateurs des offices), à l'issue de ce parcours de formation, doivent être capables de réaliser un audit patrimonial précis et d'accompagner leurs clients dans la gestion quotidienne de leur patrimoine. Le label a pour objectif la mise en place au sein de l'office d'un service dédié à la gestion de patrimoine.

PUBLIC CONCERNÉ

Les notaires en exercice et les collaborateurs.
L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Notaires, universitaires, autres professionnels experts.

DURÉE

- 10 journées de formation (70 heures)
- 3 visioconférences de 1h30 chacune et une visioconférence de 2 heures (6,5 heures)
- Soit au total 76h30 de formation

COÛT DU PARCOURS COMPLET

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc) par participant.

PROGRAMME

Module 1 :

- Méthodologie de l'audit patrimonial et familial
- L'utilité de la médiation auprès des familles
- L'ingénierie matrimoniale
- Anticiper l'incapacité par le mandat de protection future et la fiducie

Module 2 :

- La pratique notariale de l'usufruit et du quasi-usufruit
- Transmission et DIP
- La donation-partage transgénérationnelle sous toutes ses formes

Module 3 :

- L'évaluation des entreprises
- Philanthropie, fonds de dotation, fondation et fonds de pérennité
- Statut, gouvernance et pacte d'associés

Module 4 :

- L'assurance vie
- Donations Dutreil
- Optimiser l'immobilier de jouissance et d'investissement
- Comment structurer le patrimoine du groupe familial

Module 5 :

- Expérience et relation client
- Performance financière
- L'organisation de l'outil de travail, quels outils de production ? Savoir facturer ou non le conseil - retours d'expérience
- Savoir restituer et délivrer le conseil avec l'interprofessionnalité – cas pratique

Les visioconférences :

- Présentation du parcours de formation et de labellisation
- Le client face à la retraite
- Comprendre les actifs financiers

PLANNING 2027

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5
jeudi 4 février et vendredi 5 février	jeudi 11 mars et vendredi 12 mars	jeudi 3 juin et vendredi 4 juin	jeudi 1er juillet et vendredi 2 juillet	jeudi 18 novembre et vendredi 19 novembre
VISIOCONFÉRENCE 1	VISIOCONFÉRENCE 2	VISIOCONFÉRENCE 3	QCM À DISTANCE	
mercredi 13 janvier	mercredi 5 mai	mercredi 23 juin	jeudi 16 décembre	

Les dates sont fixées comme définitives, mais restent soumises aux aléas de disponibilité des intervenants, pouvant entraîner des ajustements indépendants de notre volonté.

Formations pour obtenir un Label



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est conseillée pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office. Un collaborateur ne peut pas suivre le parcours seul.
- La formation est validée par un QCM.
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation et passé le QCM, pour une durée de trois ans.

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

CONTACTS

Pour toutes informations sur ces parcours de formation ou informations sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation du Conseil supérieur du notariat :
Tél. : 01 44 90 30 54
formation@csn.notaires.fr

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante :
<https://formation.adnov.fr>
Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

LIEU DE LA FORMATION

L'ensemble des modules de formation de chaque label sera dispensé en présentiel à Paris ou à Opio dans le cadre de Notalab.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
Les informations pratiques concernant le parcours de la formation vous seront adressées environ 15 jours avant le début du parcours accompagnées de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront envoyés quelques jours avant chaque module de formation sous réserve de leur transmission dans les délais impartis par l'intervenant.
A l'issue de chaque module de formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.
La facture sera éditée au début du parcours de formation et adressée par voie dématérialisée à l'office.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formations alterneront cas pratiques et théorie.

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée d'un support numérique.



ADNOV

Pour consulter nos statistiques cliquez ici :
<https://formation.adnov.fr/organisme-formation-adnov/>

** pour les notaires justifiant d'une certification de spécialité, d'une VAE ou d'un parcours de formation dans le domaine du label, une dispense du suivi du parcours de formation totale ou partielle, à l'exception du module « construire son offre, expérience et relation client, performance financière », peut être accordée sous réserve de validation par le responsable pédagogique du label concerné. Le participant devra passer le QCM et présenter un projet de développement. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (formation@csn.notaires.fr) avant le 26 décembre 2026.*

ADNOV - 95, avenue des Logisjons -
13107 VENELLES Cedex - SIRET :
381 000 611 00073.
Déclaration d'activité enregistrée sous
le numéro 93131786013 du préfet de
région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.